

Ill. 1. Les quartiers centraux de Québec.
(Département de géographie, Université Laval)

Guy Mercier

L'opinion publique : un nouveau territoire de l'urbanisme

Comme l'aménagement dont il est l'équivalent à l'échelle de la ville, l'urbanisme est la manifestation d'une instance étatique qui conçoit et met en œuvre des mesures de protection ou d'amélioration de l'espace géographique¹. Cette volonté étatique d'agir sur

l'espace urbain procède – et produit – du droit, de la politique et des institutions. Fort de sa légalité et de ses prérogatives, l'urbanisme favorise ou opère des transformations sur l'espace géographique, ou encore fait obstacle à des changements qui pourraient y advenir. En ce sens, l'urbanisme est une technique², c'est-à-dire qu'il est utile pour *agir*, en l'occurrence pour qu'une société agisse sur son milieu de vie³.

L'urbanisme comme technique

Technique servant à la *production de l'espace*⁴, l'urbanisme a longtemps revendiqué, au-delà de son fondement étatique, une légitimité scientifique⁵. Élevé au rang de *technoscience*⁶, l'urbanisme a participé à ce que Habermas nomme la « scientification de la politique⁷ ». Au nom d'une science dont il se sentait dépositaire, l'urbanisme s'est alors cru autorisé à porter des jugements objectifs sur l'espace géographique. Dès lors, sa mission est devenue l'évaluation scientifique de ce dernier afin d'y déceler ce qui est nuisible à la satisfaction des besoins ou à la réalisation de projets utiles, cela dans le but ultime de formuler des solutions appropriées pour que les situations problématiques soient corrigées⁸.

Le statut de technoscience a valu à l'urbanisme un développement inouï, autant au sein de l'appareil d'État que dans le monde universitaire. Sa pratique a été élevée au rang de profession et a exigé un apprentissage approprié. Érigé en service public, l'urbanisme a justifié la création d'une bureaucratie spécialisée⁹. L'urbanisme, qui a mérité cette position enviable grâce à la scientificité qu'il revendiquait et qu'on lui reconnaissait largement a récemment renoncé, paradoxalement, à cette prétention. En effet, après avoir constaté l'ampleur de ses échecs et des oppositions qu'il suscite, l'urbanisme vit depuis quelque temps de profonds bouleversements¹⁰. D'une part, il reconnaît que ses évaluations et ses solutions, même si elles reposent

Guy Mercier est professeur titulaire au Département de géographie de l'Université Laval et membre du Célet. Spécialiste d'histoire et d'épistémologie de la géographie, il œuvre aussi dans le domaine des études urbaines et régionales. En cette matière, il étudie la signification culturelle des paysages et la dynamique politique des processus d'urbanisation en portant une attention particulière aux discours de l'urbanisme et de l'aménagement.

souvent sur des démarches minutieuses, n'acquiescent pas aussi facilement le statut de vérités scientifiques. D'autre part, il découvre que toutes valables et pertinentes que peuvent être ses évaluations et ses solutions, il reste que tout projet urbanistique, par nature fondamentalement politique, est d'une manière ou d'une autre livré au débat public et, du coup, offert à la critique et à la contestation¹¹. C'est dans ce contexte qu'est né ce que l'on appelle l'urbanisme participatif, où la légitimité scientifique cède le pas à la légitimité démocratique¹².

Si l'adhésion à l'idéal de la démocratie participative sonne le glas de l'urbanisme comme technoscience, il demeure toujours une technique. Car l'État ne renonce pas pour autant à sa volonté et à sa capacité d'agir sur l'espace géographique. La différence est que l'urbanisme, soumis à l'impératif de la démocratie participative, serait davantage porté à se soucier de l'avis de la masse des individus qui est désormais responsable, du moins potentiellement, de toute décision urbanistique. Si cette masse peut infléchir la pratique urbanistique, n'est-il pas opportun, en effet, de connaître, voire d'influencer, ce qu'elle pense en la matière ? Dans ces circonstances, on comprend que l'urbanisme, pour accomplir sa mission, puisse sentir l'urgent besoin d'*agir* sur l'opinion publique¹³. Or, comme sa légitimité scientifique est remise en cause, il lui faudrait, pour rester ou redevenir persuasif, puiser davantage dans les ressources de la rhétorique¹⁴.

Inspirée de Lefebvre et Mairet¹⁵, notre hypothèse générale à cet égard est que la démocratie participative, en offrant la possibilité d'entendre les voix d'un grand nombre, devient un carrefour où s'entrechoquent des intérêts divers et divergents. Sous cette pression, la tribune publique peut s'organiser comme un champ de tensions fort complexe dont le fonctionnement impose ses propres contraintes. Ainsi, pour toucher un auditoire élargi et ainsi influencer directement une décision, l'urbanisme, de même que les citoyens et les organismes qui désirent s'exprimer, peuvent être entraînés dans des stratégies d'alliances ou de conflits, de rapprochement ou de distanciation, dont l'objet n'est plus simplement l'expression de leur opinion, mais la création des conditions favorables à la diffusion et à la réception d'une idée¹⁶. Ces stratégies visent à rendre la parole *efficace* socialement. Dans ce jeu, tous ne sont pas nécessairement gagnants, puisque l'efficacité des uns se construit souvent sur l'insuccès des autres. Cet insuccès ne relève pas de la valeur intrinsèque de la position défendue. Il est plutôt l'effet pervers d'une démocratie participative qui, sous l'emprise des mass media, des idéologies ambiantes et des logiques institutionnelles, pousse tout un chacun à s'identifier à l'une ou l'autre des options déjà *construites* et *offertes* par le débat public lui-même. Au lieu de se forger et d'exprimer une

opinion authentiquement personnelle, le citoyen peut, dans une telle conjoncture, être tenté de se rapprocher de la position *séduisante* et, éventuellement, de militer en sa faveur. Si cette surdetermination opère, les citoyens sont davantage invités à se coaliser les uns *avec* les autres ou à se liguer les uns *contre* les autres au lieu de débattre sur la base de leurs véritables opinions. Dans cette éventualité, ce n'est pas la démocratie qui crée le débat public, mais une *conception sociale* du débat public qui, à travers la démocratie, impose ses exigences. Dans un tel contexte où la démocratie prête le flanc à la démagogie, le citoyen peut certes espérer le triomphe d'idées auxquelles il adhère, ne serait-ce que partiellement, mais il n'est pas sûr que ce processus lui permette d'entendre et de comprendre complètement les idées qu'il a combattues... ni même celles qu'il a pourtant défendues !

La validation de cette hypothèse mériterait une vaste analyse de l'évolution récente de la pratique urbanistique. Nous nous contenterons ici d'une étude de cas qui, espérons-nous, saura au moins en indiquer la pertinence. L'attention portera sur le quartier Saint-Roch à Québec qui fait, depuis plusieurs décennies, l'objet d'une intense campagne d'urbanisme. Notre regard se dirigera plus précisément sur les récits urbanistiques qui s'y font entendre¹⁷. L'objectif est de comprendre comment la rhétorique de ces récits a pu s'adapter aux conditions de l'urbanisme participatif afin d'acquiescer une emprise sur le débat public¹⁸. Avant de procéder à l'analyse des récits urbanistiques qui se font entendre depuis Saint-Roch, il convient toutefois de rappeler brièvement l'histoire récente de ce quartier.

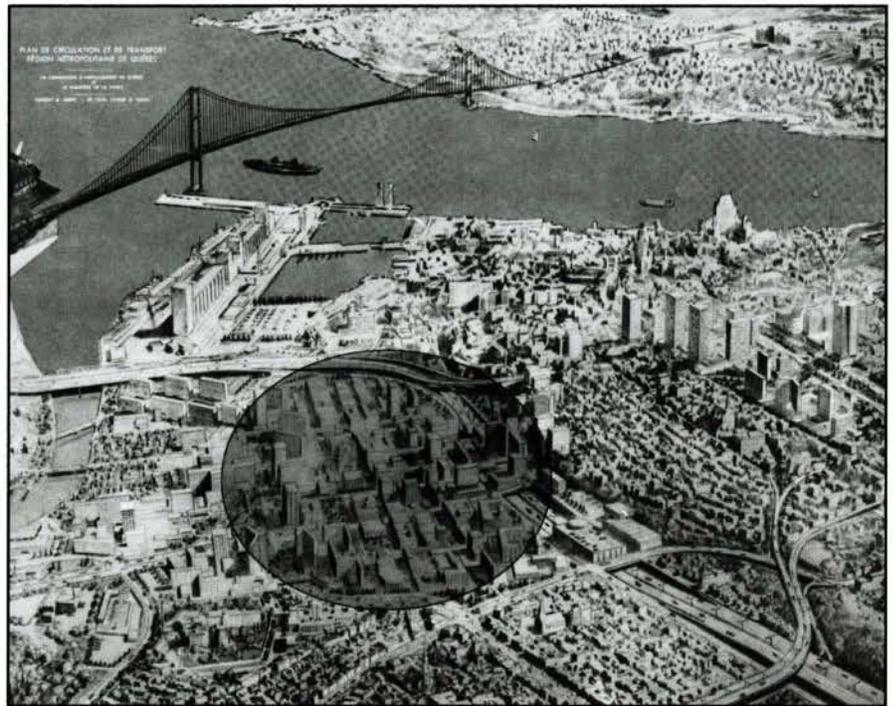
Saint-Roch au fil de cinquante ans d'urbanisme

Un échec urbanistique

Depuis plus de quarante ans, l'urbanisme nord-américain porte une attention toute particulière au destin des secteurs anciens. Quartiers populaires ou cossus, commerciaux ou industriels, ces secteurs ont subi le contrecoup de la périurbanisation qui, au cours dernières décennies, a profondément bouleversé l'équilibre traditionnel de nos villes. Pendant longtemps, on a cru que cette formidable croissance des agglomérations urbaines condamnait les quartiers anciens à des changements radicaux. Sans un retournement complet de la situation, il semblait en effet impossible que ces milieux anciens pussent s'adapter aux nouvelles conditions de la vie urbaine¹⁹.

Saint-Roch, comme bien d'autres quartiers anciens, ne put échapper à cette volonté de rénovation urbaine (ill. 1). Après avoir été le principal centre commercial et industriel de la région et un quartier populaire, Saint-Roch était entré, après la Seconde

Ill. 2. Québec en 1990.
(Rapport Vandry-Jobin (1967). *L'avenir de Québec*
et du quartier Saint-Roch tel qu'envisagé en 1967)



Guerre mondiale, dans une ère de profondes mutations : déclin des secteurs commercial et industriel, exode des populations solvables vers la banlieue pavillonnaire, dégradation du cadre bâti, concentration d'une population au statut socio-économique précaire, augmentation des désordres sociaux, etc.²⁰ Ainsi, Saint-Roch, qui constituait auparavant un des principaux pôles du centre-ville de Québec, avait perdu sa forte capacité d'attirer l'industrie, le commerce et l'habitat, les hommes et les capitaux. Ce déclin éveilla, dès les années cinquante, une volonté politique de redonner au quartier sa vitalité d'antan en y consacrant de considérables efforts urbanistiques. Ce fut le *Rapport Gréber* de 1956 qui, le premier, proposa la rénovation du quartier. L'idée fut relayée et précisée par de nombreux projets et rapports, dont le *Rapport Martin* (1961-1963), le *Rapport Vandry-Jobin* (1968), le *Programme de rénovation de l'aire 10* (1971) et le *Schéma d'aménagement* de la Communauté urbaine de Québec (1975). Il en résulta un vaste plan d'interventions massives dont l'influence directe se fit sentir jusqu'à la fin des années quatre-vingt²¹.

Le projet de modernisation portait l'espoir que le quartier puisse enfin tirer profit de la dynamique urbaine qui lui avait été jusque-là défavorable. Or cette dynamique, qui englobait toute la grande agglomération de Québec, favorisait une nette séparation entre les lieux de résidence, de travail et de commerce, ce qui entraînait une augmentation et un allongement des déplacements quotidiens. Dans cette perspective, il paraissait approprié que Saint-Roch soit doté d'équipements compétitifs assurant sa place dans la nouvelle économie régionale. C'était à cette condition, postulait-on, que Saint-Roch pouvait demeurer un élément actif du centre-ville de Québec²². C'est pourquoi l'urbanisme rénovateur favorisa la construction d'infrastructures utiles au commerce, aux services et au transport. Certes, le logement n'était pas exclu, mais il restait une fonction complémentaire qui, en aucun cas, ne devait compromettre la réhabilitation de Saint-Roch comme centre d'affaires (ill. 2).

Sous l'emprise d'un tel modèle de développement, le paysage urbain et social de Saint-Roch était appelé à une rapide métamorphose. En résumé, on peut retenir au moins quatre éléments pour qualifier l'évolution de Saint-Roch souhaitée par l'urbanisme rénovateur :

- Une concentration des emplois et des affaires, afin de confirmer la centralité du quartier à l'échelle de l'agglomération.

- Une augmentation du gabarit des équipements, notamment ceux destinés au commerce, aux services et au transport, pour permettre la densification des activités. Par exemple, cela justifia, au début des années soixante-dix, l'arasement de la frange est du quartier pour faire place aux gigantesques viaducs de l'autoroute Dufferin-Montmorency (ill. 3).

- Une ségrégation spatiale des fonctions, afin que l'efficacité de chacune d'entre elles ne soit pas compromise par les restrictions qu'aurait nécessitées leur imbrication. Cette ségrégation devait avantager les fonctions tertiaires (commerce et services) tout en excluant l'industrie, dont le niveau de nuisance était, considérait-on, trop élevé.

- Des investissements massifs, privés et publics, afin de financer l'aménagement des équipements nécessaires.

Comme l'ont elles-mêmes constaté les autorités municipales en 1990 (*Plan d'action pour le quartier Saint-Roch*), cette politique destinée à recomposer Saint-Roch n'atteignit pas les résultats escomptés. Son échec est attribuable à au moins deux facteurs.

D'une part, de telles modifications exigeaient des investissements très lourds. Malheureusement, les espaces ainsi reconvertis à Saint-Roch étaient non seulement immenses, mais aussi en concurrence avec d'autres secteurs localisés ailleurs dans le centre-ville de Québec ou dans les secteurs périurbains. Or, après vingt ans d'efforts, il apparut que, malgré quelques réussites ponctuelles, le quartier Saint-Roch n'était pas, aux yeux de la plupart des investisseurs privés et publics, un secteur prioritaire²³. Du moins, les financements qu'ils consentirent ne correspondaient pas aux besoins du quartier tels que les avaient définis les responsables municipaux. C'est pourquoi la rénovation de Saint-Roch était restée un vaste chantier où les quelques réalisations complétées n'arrivaient pas à donner l'apparence d'un achèvement. Pis encore, les terrains vacants et les bâtiments



Ill. 3. L'autoroute Dufferin-Montmorency en construction (1974).
(Archives de la Ville de Québec, photographie numéro 24646)

à l'abandon ou presque, qui semblaient s'accumuler plus vite que les reconstructions, renforçaient la mauvaise réputation du quartier dans l'opinion publique, de sorte que la difficulté de mobiliser des investisseurs s'aggravait d'autant que la rénovation tardait à effacer les marques toujours plus profondes du déclin de Saint-Roch²⁴.

À ce manque de moyens s'ajoutait, d'autre part, l'opposition qu'une entreprise aussi colossale ne pouvait manquer de susciter. Il était en effet inévitable qu'un tel brassage d'idées et de paysages ne frappe la sensibilité des habitants du quartier et de ceux qui se préoccupaient de leur sort. Certes plusieurs personnes quittaient alors Saint-Roch pour aller s'établir en banlieue où s'offrait à eux un habitat plus conforme à ce que l'époque leur permettait d'espérer. D'autres, par choix parfois, mais surtout parce qu'ils n'avaient pas les moyens de participer à l'évasion pavillonnaire, sont restées sur place et ont vécu cette période comme un choc. Choc de voir leur milieu de vie transformé sous le coup de décisions qui, bien souvent, échappaient à leur volonté et à leurs intérêts, ou encore choc de voir leur quartier, pourtant promis à un avenir meilleur selon les promoteurs de la rénovation, s'enfoncer dans le déclin à cause justement des assauts et de l'impuissance de l'urbanisme rénovateur²⁵.

La manifestation la plus spectaculaire de cette impuissance fut sans contredit le grand quadrilatère laissé vacant et qui pendant longtemps balafra le cœur du quartier. Ce quadrilatère, où s'entassaient à l'époque usines, entrepôts, commerces et résidences, fut progressivement évidé au cours des années soixante-dix et quatre-vingt (ill. 4). Les autorités municipales avaient entrepris d'exproprier et de raser le secteur à partir de 1972, quand elles projetèrent l'édification, au sud du boulevard Charest, d'un complexe d'affaires de vaste dimension. Ce complexe devait, en raison de sa masse architecturale et de son rayonnement économique, dominer le quartier tout en lui assurant une nouvelle

centralité. Ce projet fut abandonné, mais il a été périodiquement relayé, jusqu'à 1989, par d'autres propositions semblables²⁶. Comme le premier, les projets successifs ont échoué, révélant à chaque fois l'hésitation des investisseurs à financer la rénovation urbaine de Saint-Roch que les autorités municipales appelaient pourtant de leurs vœux²⁷.

L'espoir urbanistique

L'échec de la rénovation avait donc fait apparaître dans le paysage urbain et social de Saint-Roch des poches de résistance contre

lesquelles le volontarisme politique butait. Or, cette résistance devint le terreau où prit forme une autre manière de concevoir le développement du quartier. Aussi, on ne saurait évoquer le déclin de Saint-Roch et l'intention urbanistique d'y remédier sans mentionner la critique que cela avait suscitée. En effet, un discours contestataire s'était constitué en contrepoint de la programmation de la rénovation du quartier. Diffusé par des groupes de défense des habitants du quartier, ce discours dénonçait l'entreprise de rénovation urbaine pilotée par la municipalité. Selon cette critique, la rénovation urbaine signifiait à la fois la destruction du milieu de vie des habitants de Saint-Roch et la négation du droit de ces derniers de décider eux-mêmes de l'avenir de leur quartier²⁸. En opposition à l'urbanisme municipal, que l'on accusait de servir avant tout l'intérêt des promoteurs, des gens d'affaires et des gouvernements, le discours critique réclamait une politique de réhabilitation dans l'intérêt direct des habitants du quartier. C'est pourquoi on favorisait l'amélioration des conditions de logement pour les ménages à revenu modeste, la mise en place de services communautaires et la construction d'équipements publics destinés en priorité aux gens de la place. Ce discours, qui animait une profonde méfiance envers l'urbanisme officiel, tournait à la polémique à chaque fois que les responsables municipaux ou des promoteurs lançaient l'idée d'un projet d'envergure pour Saint-Roch²⁹.

La méfiance, jusque-là cultivée principalement à l'échelle associative, fut prise en charge par l'opinion publique qui s'exprima, en novembre 1989, lors d'une élection municipale. Le pouvoir fut à cette occasion confié au Rassemblement populaire, parti qui voulait prolonger l'action des comités de défense des citoyens³⁰. Or le Rassemblement populaire, pendant la campagne électorale, stigmatisa le projet Citicom-Gagnon, dernier projet en date visant à combler l'immense terrain vacant qui triturerait, au pied de la falaise, le quartier Saint-Roch. En s'attaquant à ce

III. 4. Le « trou de Saint-Roch » dans les années 1980.
(Archives de la Ville de Québec)



projet, le Rassemblement populaire voulait montrer son opposition aux orientations urbanistiques que le pouvoir municipal avait imprimées à Saint-Roch depuis quelques décennies. Cette stratégie s'avéra judicieuse puisqu'elle conduisit le Rassemblement populaire à la victoire électorale. Vainqueur, ce parti était néanmoins condamné par l'opinion publique, non seulement à bloquer le projet honni, mais surtout à proposer, pour Saint-Roch, un tout autre urbanisme³¹.

Cette nouvelle orientation urbanistique, les autorités municipales l'ébauchèrent dès 1990 dans le *Plan d'action pour le quartier Saint-Roch*, qui fut soumis à la consultation publique³². Il en résulta, en 1992, un vaste programme intitulé *RevitalisAction au cœur de la capitale*. Ce nouveau plan n'abandonnait pas le projet de centre-ville, mais accordait la « place d'honneur » à l'habitation, que ce soit en contribuant à la réhabilitation des logements anciens ou en favorisant la construction neuve³³. De plus, des travaux de réfection des voies publiques et de recyclage des immeubles abandonnés étaient prévus. Par ailleurs, les autorités municipales s'engageaient à protéger le quartier « des projets immobiliers et des ouvrages publics qui, [...] en raison de leur envergure économique ou de leur taille physique [...], déstructurent le milieu dans lequel ils s'inscrivent et mettent en cause la qualité de vie ». On fit alors la promesse de « rechercher la simplicité » et de « respecter la morphologie traditionnelle du quartier ». *RevitalisAction* inspira un nouveau zonage, qui favorisait notamment l'implantation d'ateliers d'artiste dans le quartier. Il justifia également de nombreux investissements publics qui, par exemple, permirent l'achèvement du complexe Méduse, voué aux arts d'avant-garde (ill. 5) ; le recyclage de l'ancienne usine Dominion Corset pour y accueillir des services municipaux et l'École des arts visuels de l'université Laval ; la transformation de l'ancienne École technique en centre culturel ; l'aménagement du Jardin Saint-Roch qui vint combler partiellement, en 1993, le fameux « trou » creusé et laissé vacant par la rénovation urbaine³⁴ ; la conversion de l'édifice où logeait naguère le quotidien *Le Soleil* en Centre de développement des technologies de l'information ; la construction de l'École nationale d'administration publique et l'implantation du siège social de la Centrale des enseignants du Québec. Dans la foulée, on initia une réflexion sur la protection du patrimoine du quartier et on projeta la destruction du mail Centre-ville. Érigée au début des années soixante-dix, cette galerie marchande³⁵, aux yeux de plusieurs, incarnait, au même titre que les viaducs de l'autoroute

Dufferin-Montmorency, l'erreur et l'échec de l'urbanisme rénovateur qui avait sévi de trop longues années dans le quartier³⁶.

À ces initiatives publiques se sont joints des investissements privés dans la construction résidentielle (bâtiments neufs ou réhabilités), la restauration, l'hôtellerie, l'alimentation, les loisirs et d'autres secteurs. Sans compter les individus qui, en nombre significatif, sont venus s'installer dans le quartier, ce qui a eu comme effet de stimuler le marché local des biens et services³⁷.

La rhétorique du renouveau urbanistique

Les réalisations récentes attestent certainement du succès du tournant urbanistique de 1990 et laissent entrevoir que Saint-Roch, si les projets en cours de préparation se concrétisent et si d'autres encore s'ajoutent, redeviendra un centre-ville attractif, animé et peuplé. De même, il est autorisé de croire, si la tendance se maintient, que Saint-Roch prendra les allures d'un quartier latin, parce que s'y rassembleront les créateurs (des arts et de la technologie) et les étudiants, les touristes et les noctambules, les commerçants et les consommateurs³⁸.

Mais la question qui nous occupe ici n'est pas de savoir si Saint-Roch est vraiment destiné à l'avenir que lui a dessiné le nouvel urbanisme. Notre intention est plutôt de prendre acte de ce nouveau discours, d'en analyser les ressorts rhétoriques et d'examiner ce que cela peut signifier en matière de vie politique locale. Il s'agit là évidemment d'un vaste domaine que nous ne prétendons pas couvrir dans sa totalité. Plus modestement, nous nous contenterons d'identifier, en recourant à la déconstruction de récits urbanistiques particulièrement significatifs, quelques thèmes qui paraissent importants dans la construction rhétorique du nouvel urbanisme qui se manifeste à Saint-Roch depuis 1990³⁹.

Mea culpa

Les particularités de la vie politique locale ont voulu que l'affirmation d'un nouvel urbanisme à Saint-Roch soit associée à un



III. 5. Le Complexe Méduse.
(Pierre Gignac, Centre collégial de développement du matériel didactique,
photographie numéro 17930)

Désormais, il n'est plus indiqué de substituer de nouveaux équipements aux anciens. Au contraire, le nouvel urbanisme se fait un point d'honneur de conserver et de mettre en valeur les édifices hérités du passé. Plus encore, il se donne même, pour ce faire, la permission de détruire⁴¹ ou de masquer des constructions réalisées au nom de la rénovation urbaine et qui portent ombrage au précieux patrimoine⁴².

changement de gouvernement municipal. Cette association a certainement accentué, dans ce cas spécifique, la critique des conceptions et des pratiques urbanistiques qui avaient cours. Mais un tel événement ne peut expliquer à lui seul le poids que prend cette désapprobation dans l'ensemble du nouveau discours urbanistique. Le désaveu de la rénovation urbaine y est en effet trop récurrent pour ne pas être entendu comme un leitmotiv qui rythme l'énonciation même de ce discours. De plus, le reproche tourne rapidement à l'autocritique, abandonnant du coup sa charge proprement politique pour dévoiler sa véritable nature⁴⁰. L'autocritique s'impose dès lors comme une prémisse qui supporte l'édifice argumentatif du nouvel urbanisme qui prétend prendre la relève. Il est vrai que, dans les circonstances, l'autocritique est beaucoup plus efficace sur le plan rhétorique que la critique qui, en provenant de l'extérieur, risque de perdre de la crédibilité en paraissant opportuniste. En faisant siennes les fautes de la rénovation, le nouvel urbanisme affiche à la fois une très grande probité tout en donnant l'assurance que l'erreur est bel est bien une chose du passé puisque le responsable, conscient de ses fautes, est désormais converti à la bonne cause. En d'autres termes, le procédé a la vertu de cantonner l'erreur de la rénovation urbaine dans un passé révolu tout en montrant que la cause du malheur est éradiquée par l'abjuration du coupable. En présentant la culpabilité comme de l'histoire ancienne, on crée donc un contexte discursif où l'avenir qui se profile devient en quelque sorte, grâce à l'autocritique, exempt de conflits et de contradicteurs.

L'ancien, gage du futur

Le reniement des erreurs passées s'exprime, dans le nouveau projet urbanistique de Saint-Roch, par la condamnation et le rejet des différents défauts que l'on reconnaît à la rénovation urbaine. Ainsi, on répudie cette conviction selon laquelle les équipements anciens, qui jadis assuraient la prospérité et l'attractivité du quartier, n'offrent plus aucun potentiel de développement, d'où la nécessité de les démolir afin qu'ils soient éventuellement remplacés par des équipements modernes.

Ce changement d'optique face au patrimoine a, sur le plan rhétorique, une double fonction. D'abord, il importe de convaincre que le nouvel urbanisme renoue avec le passé, qu'il reprend le fil d'une continuité que l'irruption de la rénovation urbaine, outrageusement différente, avait malencontreusement interrompue. Vue sous cet angle, la rénovation urbaine apparaît non seulement comme une erreur, mais pis encore comme un geste contre nature qui, en niant la spécificité même du lieu qu'il attaquait, se condamnait lui-même à l'échec. En prônant le respect de l'image traditionnelle du quartier, le nouvel urbanisme s'attribue par conséquent le mérite de rendre enfin le quartier à sa propre histoire, histoire dont celui-ci aurait été dépossédé par l'envahissement moderniste programmé par la rénovation urbaine. En revendiquant de la sorte une filiation avec l'histoire, avec le cours ordinaire des choses, le nouvel urbanisme épouse donc les contours d'une normalité raisonnable et sécurisante qu'il oppose au traumatisme causé par les démolitions et les constructions massives de la période antérieure. Cela ne signifie pas pour autant que le nouvel urbanisme soit, par principe, contre toute construction neuve. La rénovation urbaine avait légué au quartier tellement de terrains vacants – dont le fameux « trou de Saint-Roch » – qu'il serait en fait impossible de soutenir une telle position. Il n'en demeure pas moins que le nouvel urbanisme, tout en encourageant le comblement des espaces évidés, entend subordonner les constructions neuves aux conditions de la sauvegarde et de la valorisation des bâtiments anciens. Dans cet ordre d'idées, la production neuve trouve sa raison d'être dans la stricte mesure où elle s'insère dans le paysage traditionnel. Sa principale vertu est de mettre en valeur les édifices anciens qui l'environnent, ce qui est radicalement différent de l'esprit de la rénovation urbaine qui refusait l'insertion afin que la production nouvelle ne soit pas dévalorisée par le gênant voisinage des restes de la ville ancienne.

Ce parti pris en faveur du passé architectural du quartier n'exclut pas l'idée d'un progrès social pour le quartier. Au contraire, le changement d'optique face au patrimoine contient la promesse, selon le nouvel urbanisme, d'une prospérité

retrouvée. Car le passé avec lequel on prétend renouer apparaît aujourd'hui débarrassé des désavantages qu'il présentait au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Cela tient au fait que le nouvel urbanisme opère un glissement rhétorique en associant la misère du quartier non plus, comme le faisait la rénovation urbaine, à l'impuissance des équipements anciens à retenir les emplois, le commerce et la population, mais à l'échec de la rénovation urbaine elle-même. Partant de là, le nouvel urbanisme sollicite l'adhésion en renversant la dialectique de l'ancien et du moderne qui légitimait l'entreprise de rénovation urbaine. Pour cette dernière, l'équipement neuf garantissait la pérennité des activités qui traditionnellement avaient assuré la prospérité du quartier, tandis que l'ancien la compromettait. Autrement dit, le contenant neuf était la condition pour perpétuer les activités anciennes que l'on voulait conserver et développer. Pour le nouvel urbanisme des années quatre-vingt-dix, le contenant ancien est, au contraire, la condition d'activités nouvelles, puisque la protection du patrimoine aboutit nécessairement à son recyclage. C'est pourquoi on présente Saint-Roch, qui regorge d'immeubles à récupérer, comme un champ libre où les fonctions les plus valorisées et les plus valorisantes de notre époque peuvent s'implanter et s'épanouir⁴³. Vu dans cette perspective, Saint-Roch, ville ouverte grâce à la protection patrimoniale, est du coup destiné à devenir le site privilégié des avant-gardes de toutes sortes. Celles-ci y trouvent non seulement de l'espace à occuper, mais surtout un milieu social prêt à être modelé à leur image.

Les vertus de la diversité

Pour le nouvel urbanisme, l'avenir de Saint-Roch, en plus d'être assuré par le recyclage du patrimoine, repose également sur la mixité du lieu, c'est-à-dire l'imbrication la plus poussée possible de fonctions variées mais compatibles entre elles⁴⁴. L'imbrication recherchée à l'échelle du quartier s'étend parfois à l'unité d'habitation à laquelle on combine un atelier pour le travail dit autonome de l'artiste ou de l'artisan (métiers d'art traditionnels ou ceux de la nouvelle technologie).

Sur le plan rhétorique, cette mixité sert de point d'appui à deux arguments complémentaires. D'abord, l'adhésion au projet de mixité, qui jouit désormais de l'autorité d'un nouveau règlement de zonage, confirme le reniement des erreurs passées en garantissant que la ségrégation des fonctions chère à la rénovation urbaine ne pourra jamais se réaliser. En laissant entendre que des entités territoriales significatives ne peuvent être réservées à une fonction unique, on renforce l'idée que l'espace ne sera pas découpé pour offrir une ou l'autre de ses portions au monopole d'une activité en particulier, ce qui n'empêche

toutefois pas que l'on protège certaines poches exclusivement résidentielles. Grâce à la mixité, la rénovation urbaine, qui comptait sur cette aliénation fonctionnelle du territoire pour implanter des équipements et des bâtiments de grand gabarit, se verrait donc privée de la capacité de constituer, pour ses propres fins, des domaines fonciers étendus, comme cela avait été fait avec le célèbre « trou de Saint-Roch » dont il fut question plus haut.

À cette qualité défensive, on ajoute que la mixité fonctionnelle constitue un élément essentiel de la qualité de vie dans le quartier. Alors que la ségrégation fonctionnelle propre à la rénovation urbaine servait la croissance économique générale, la mixité est orientée vers le bien-être personnel des habitants et des visiteurs. On fait comprendre de la sorte que l'objectif, dorénavant, est de pouvoir bien vivre à Saint-Roch (ce qui implique, en plus de l'amélioration des conditions de logement, la multiplication et la diversification de services et de commerces) et non plus d'organiser efficacement quelques activités économiques de grande ampleur.

Variations sur le même thème

En mettant de l'avant la figure de la mixité, le nouvel urbanisme cultive l'image d'un Saint-Roch diversifié, à l'inverse de celle que pouvait projeter la rénovation urbaine. Non pas que le Saint-Roch imaginé à cette époque ne fut pas diversifié, mais sa pluralité était occultée par un nombre très limité d'éléments massifs (mail Centre-ville, autoroute Dufferin-Montmorency, Grande Place, etc.) dont la prégnance était tellement forte qu'ils occupaient littéralement toute la place et jetaient du coup le reste dans l'ombre. Cette prépondérance ne se limitait pas au paysage urbain, mais envahissait également le champ politique local puisque, sous l'emprise du projet de la rénovation urbaine, l'attention se concentrait sur les quelques acteurs qui opéraient ou devaient opérer la reconversion du quartier. Or, ces acteurs privilégiés étaient, étant donné la nature du projet, de grands investisseurs publics ou privés. Aussi, la rénovation urbaine, en plus de perturber l'aspect physique du quartier, donnait le beau rôle à ces acteurs aussi peu nombreux que puissants qui seuls semblaient posséder les moyens de sortir Saint-Roch du déclin. Il en résulta un autre déséquilibre qui rejeta en arrière-scène la majorité de la population locale. Encore là, cela ne veut pas dire qu'on la comptait comme une quantité négligeable. C'est plutôt qu'on lui conférait, non pas un statut d'acteur de la rénovation, mais de bénéficiaire⁴⁵. Autrement dit, le modèle politique propre à la rénovation urbaine ne pouvait s'empêcher de donner l'impression, malgré les acquis de la démocratie municipale, d'être élitiste, en ce sens qu'il semblait encourager les idées et les gestes



Ill. 6. Nouveaux condos à Saint-Roch (2002).
(Pierre Gignac, Centre collégial de développement du matériel didactique,
photographie numéro 17931)

de quelques-uns, qui auraient détenu la solution, pour le bénéfice du plus grand nombre.

Selon le nouvel urbanisme, ce modèle est condamnable car il ne suscita pas l'adhésion populaire. Au contraire, il fut la source de conflits et d'oppositions qui plongèrent la population – du moins les organismes qui les représentent – dans une profonde méfiance et qui firent souvent obstacle aux projets de la rénovation urbaine. Pour rompre avec le passé, il faut donc pouvoir prétendre que la diversité du quartier peut enfin s'exprimer non seulement au travers la mixité fonctionnelle et paysagère, mais aussi sur le plan politique⁴⁶. Aussi, le nouvel urbanisme a-t-il eu recours, plus que de coutume, aux consultations publiques⁴⁷. Quelle que soit l'efficacité démocratique des consultations qui ont marqué la vie locale ces dernières années (les avis sont partagés à ce sujet), il n'en demeure pas moins que ces consultations publiques sont commodes pour affirmer que l'urbanisme québécois est maintenant à l'écoute de la population de Saint-Roch. En d'autres termes, l'exercice sert au moins les fins d'une rhétorique populiste. Or, il est essentiel que le nouvel urbanisme puisse pouvoir dire qu'il soutient en priorité les intérêts des habitants du quartier car il lui faut absolument éviter de générer à nouveau une dynamique de conflits et d'oppositions qui, comme naguère, paralyserait son action.

Le populisme propre au nouvel urbanisme plaide pour la mise en valeur de la diversité sociale de Saint-Roch. Il défend l'idée d'une place publique où des voix multiples peuvent se faire entendre, où chacun peut défendre sa position quant à l'aménagement du quartier. L'intention est certainement louable. On peut également dire que l'expérience des consultations publiques à Saint-Roch, en forgeant un outil de démocratie participative, constitue un progrès politique réel. Il n'en demeure pas moins que cet appareil démocratique, aux yeux du nouvel urbanisme, est avant tout destiné à faciliter la transformation du quartier. Or, la volonté d'agir et de transformer, qui sous-tend chaque consultation, contient finalement la limite de l'exercice. Dans ces circonstances, on ne s'étonnera pas en effet que la valeur démocratique de la consultation soit surtout appréciée par ceux – peut-être majoritaires il est vrai – qui soutiennent l'idée d'un changement urbanistique dans le quartier⁴⁸. Certes ceux-ci peuvent diverger d'opinion sur la forme à donner à l'action

envisagée, mais cette divergence se développe finalement comme des variations sur un même thème. Tous sont unanimement favorables, *a priori*, à ce qu'un geste urbanistique soit posé. Quant aux autres, c'est-à-dire ceux qui vivent à Saint-Roch parce qu'ils n'ont pas ailleurs où aller ou parce que personne d'autre, jusqu'à maintenant du moins, ne s'est intéressé à la place qu'ils y ont prise, ils sont d'emblée repoussés dans l'ombre. D'une part, le projet soumis à la consultation présente pour eux, quelle que soit sa forme finale, un désavantage par le simple fait qu'il change la face du quartier et suscite, du coup, un intérêt concurrent pour la place qu'ils occupent. D'autre part, la consultation, où ils sont pourtant invités, est constituée à partir de la conviction, largement répandue par ailleurs, de la nécessité d'une action à entreprendre pour changer Saint-Roch. Dans ce contexte où leur position est par définition en retrait de l'esprit du nouvel urbanisme, il est difficile pour eux d'apparaître comme des interlocuteurs porteurs d'une proposition recevable.

Une néo-bureaucratie

La récente consultation relative au projet de démolir le mail Centre-ville, intitulé *Rebâtir la rue Saint-Joseph*, illustre bien, selon nous, la situation⁴⁹. Lorsque le projet fut présenté en assemblée publique le 29 mai 1998, on assista à un heurt brutal entre les autorités municipales, dont le projet reprenait le credo du nouvel urbanisme, et un auditoire composé, pour une bonne part, d'assistés sociaux, de handicapés physiques et de personnes dites « désinstitutionnalisées⁵⁰ ». Pour cette population marginalisée, chez qui le mail représente principalement un lieu de vie et secondairement un centre commercial, l'annonce fit l'effet d'une catastrophe. Le choc fut tel qu'il fut impossible, à cette occasion, d'instaurer un véritable dialogue. La consultation publique qui suivit modifia toutefois la donne car elle offrit la parole à plusieurs personnes, simples citoyens, gens d'affaires ou responsables d'association, qui partageaient une opinion négative sur le mail et qui, par conséquent, ne pouvaient pas ne pas voir les avantages de sa démolition⁵¹. Certes, les opposants au projet se firent entendre mais, à vrai dire, ils furent davantage présents dans le discours des organismes sensibles au sort des marginaux de Saint-Roch. Ils étaient alors présentés comme l'inévitable victime qui méritait que son sort ne soit pas empiré par une opération d'urbanisme elle aussi inévitable. Cette version emporta l'adhésion des commissaires et devint dès lors une position officielle⁵². Cela donna l'impression que les promoteurs et les défenseurs du projet de démolition du mail assumaient, sans avoir à l'avouer, que la transformation urbanistique de Saint-Roch ne pouvait pas, de toute façon, servir en priorité l'intérêt de ces gens

qui, quoi qu'il en soit, restaient en marge d'un mouvement général et de surcroît démocratique. Tout au plus ces marginaux pouvaient-ils espérer qu'ils susciteraient une certaine compassion qui ferait que la solution urbanistique adoptée soit assortie des mesures parallèles, à caractère socio-sanitaire, pour atténuer les conséquences qu'ils auraient à subir⁵³.

Le défi de la démocratie locale

Il découle de cette situation un clivage social bien différent de celui constaté à l'époque de la rénovation urbaine. Ce premier clivage opposait une minorité puissante, qui voulait prendre pied dans Saint-Roch, à la population du quartier. Il était résulté de cette opposition un contre-urbanisme qui finalement avait tracé la voie du nouvel urbanisme. Cette évolution put se concrétiser parce que le débat public, à l'époque, permettait à cette opposition de se traduire en récits urbanistiques contradictoires⁵⁴. C'est pourquoi, dans la foulée, le nouvel urbanisme ne put trouver un écho favorable qu'en assumant, grâce à la rhétorique, cette contradiction. Et à ce titre, l'absorption de la critique par l'autocritique fut certainement un moment décisif.

Le clivage qui apparaît maintenant oppose des partis bien différents. D'une part, il y a, soutenant le nouvel urbanisme, les autorités municipales appuyées par une portion de la population, notamment les nouveaux arrivants, de plus en plus nombreux, qui sont des agents importants du changement. D'autre part, il y a une autre portion de la population qui ne voit pas l'intérêt à ce que le quartier change puisque, de toute façon, cela se fera à leurs dépens. Le débat public, toutefois, ne dynamise plus, comme naguère, cette opposition. Au contraire, il l'escamote car les récits favorables au nouvel urbanisme anticipent cette opposition et l'absorbent, grâce à la rhétorique, avant même que l'autre parti ait pu se constituer pleinement comme acteur à part entière du débat public. Cet acteur, dans ces conditions, doit se contenter, pour l'instant du moins, d'être une *figure* dans le récit des autres. Du coup, la question est de savoir si cette population qui reste en marge du progrès que propose le nouvel urbanisme pourra un jour prendre véritablement part au débat, soit en devenant partenaire à part entière du nouvel urbanisme, soit en se constituant en force d'opposition politique, avec comme programme un second contre-urbanisme, voire un anti-urbanisme⁵⁵. Dans un cas comme dans l'autre, cela exigera, encore une fois, un approfondissement de notre démocratie locale.

Notes

1. Gottmann, Jean, 1966, *Essais sur l'aménagement de l'espace habité*, Paris et La Haye, Mouton ; Merlin, Pierre, 2002, *L'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France ; et Devisme, Laurent, 2003, « Urbanisme », Jacques Lévy, et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 962-966.
2. Lalande, André (dir.) *Dictionnaire technique et critique de la philosophie*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 1106.
3. Les dictionnaires usuels témoignent de cette conception de l'urbanisme comme une technique. Par exemple : « Étude systématique des méthodes permettant d'adapter l'habitat, et particulièrement l'habitat urbain, aux besoins des hommes ; ensemble des techniques d'application de ces méthodes » (Robert, Paul, 1964, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, tome 6, p. 907).
4. Lefebvre, Henri, 1974, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.
5. Choay, Françoise, 1980, *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil, p. 284 et suiv.
6. Bourg, Dominique, 2003, « Technique », Dominique Lecourt (dir.), *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 917.
7. Habermas, Jürgen, 1990, *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard (1^{re} édition 1968).
8. Choay, Françoise, 1965, *L'urbanisme, utopies et réalité*, Paris, Seuil, p. 30 et suiv. ; Dreyfus, Jacques, 1976, *La ville disciplinaire. Essai sur l'urbanisme*, Paris, Galilée ; Harouel, Jean-Louis, 1985, *Histoire de l'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France ; et Hall, Peter, 1996, *Cities of Tomorrow: An Intellectual History of Urban Plan-*

ning and Design in the Twentieth Century, Oxford, Basil Blackwell.

9. Chapuisat, Jérôme, 1983, *Le droit de l'urbanisme*, Paris, Presses Universitaires de France ; Wolfe, Jeanne, 1994, « Retour sur le passé : un survol historique de l'urbanisme canadien », *Plan Canada*, juillet, p. 10-34 ; et Guay, Pierre-Yves, 2001, *Introduction à l'urbanisme*, Montréal, Modulo.

10. Forester, John, 1982, « Planning in the Face of Power », *Journal of the American Planning Association*, vol. 48, n° 1, p. 67-80 ; Fishman, Robert, 1987, *Bourgeois Utopia. The Rise and Fall of Suburbia*, New York, Basic Books ; Soubeyran, Olivier, 1988, « Malaise dans la planification », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 37, p. 24-30 ; Beauregard, R.A., 1989, « Between Modernity and Post-modernity: The Ambiguous Position of US Planning », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 7, p. 381-395 ; et Falconer Al-Hindi, Karen, et Karen E. Till, 2001, « (Re)Placing the New Urbanism Debate: Toward an Interdisciplinary Research Agenda », *Urban Geography*, vol. 22, n° 3, p. 189-201.

11. Parenteau, René, 1990, « Décentralisation, participation et action concertée », Caroline Andrew, et Louise Quesnel (dir.), *L'aménagement des centres-villes*, Université d'Ottawa et M Éditeur, p. 125-131 ; et Mayer, Margit, 2000, « Post-Fordist City Politics », Richard T. LeGates, et Frederic Stout (dir.), *The City Reader*, Londres et New York, Routledge, p. 229-239.

12. Au Québec, l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* fut certainement un moment décisif de cette évolution. Voir Beaulieu, Berthier, Yaïves Ferland, et Francis Roy, 1995, *L'arpenteur-géomètre et les pouvoirs municipaux en aménagement du territoire et en urbanisme*, Cowansville, Yvon Blais, p. 67-70.

13. Zukin, Sharon, 1995, *The cultures of Cities*, Cambridge, Mass., Blackwell.

14. Perelman, Chaïm, et Lucie Olbretchs-Tyteca, 1988, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles (5^e édition); et Reboul, Olivier, 1991, *Introduction à la rhétorique*, Paris, Presses Universitaires de France.

15. Lefebvre, Henri, 1970, *Le manifeste différentialiste*, Paris, Gallimard; et Mairet, Gérard, 1997, *Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne*, Paris, Gallimard, p. 273 et suiv.

16. Boyer, Marie-Christine, 1994, *The City of Collective Memory: Its Historical Imagery and Architectural Entertainments*, Cambridge, Mass., MIT Press; et Hamel, Pierre, 1999, « La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines », *Recherches sociographiques*, vol. 40, n° 3, p. 435-466.

17. Les récits urbanistiques sont ce que les acteurs sociaux disent à propos du milieu urbain où ils évoluent ou de la ville en général. Ils ne se résument donc pas à ce qui est dit ou écrit par des responsables politiques et administratifs ou par des spécialistes sur une question urbaine, qu'elle soit spécifique à un endroit ou non. Ils incluent en fait tous les discours que tiennent des groupes et des individus sur la ville ou, plus particulièrement, sur leur propre vie urbaine. Chaque récit urbanistique est composé de trois éléments :

Un jugement : le narrateur dit ce qu'il croit être bon ou mauvais dans la ville ou dans le milieu où il réside, ce qui en est la cause et qui en a la responsabilité.

Un projet : le narrateur, dans la foulée de son jugement, dit ce qu'il faudrait faire pour maintenir les conditions profitables ou pour améliorer une situation désavantageuse.

Un programme : le narrateur dit comment son projet devrait être réalisé. Pour ce faire, d'une part, il identifie les acteurs sociaux qui pourraient y être favorables et ceux qui risquent de s'y opposer et, d'autre part, il anticipe comment il pourrait encourager les premiers et contrer les seconds.

18. L'analyse de la rhétorique des récits urbanistiques que nous proposons relève de la *déconstruction*. Selon Derrida, la déconstruction considère que le sens de toute réalité sociale s'exprime dans un *texte* socialement énoncé. Or, ce texte serait composé de paires antagonistes qui se combinent dans le jeu du dit et du non-dit. Ainsi, la signification de toute situation se trouverait à la fois dans ce qui est dit et dans ce qui n'est pas dit à son sujet. Par exemple, un récit urbanistique peut faire la promotion de la préservation du patrimoine bâti et n'offrir aucune résistance à la construction de bâtiments neufs. La déconstruction cherche donc à saisir le récit comme étant à la fois une thèse et une antithèse, car elle présume que son sens réside justement dans la relation qu'il crée, par la formulation du dit et du non-dit, entre la thèse et l'antithèse. Or cette relation est par définition rhétorique, selon Derrida, car sa fonction est de rendre le paradoxe crédible. Voir Derrida, Jacques, et John Caputo, 1996, *Deconstruction in a Nutshell*, New York, Fordham University Press.

19. Cybriwsky, Roman A., Davis Ley, et John Western, 1986, « The Political and Social Construction of Revitalized Neighborhoods: Society Hill, Philadelphia, and False Creek, Vancouver », Neil Smith, et Peter Williams (dir.), *Gentrification of the City*, Boston, Allen & Unwin, p. 92-120; Harvey, David, 2000, « Social Justice, Postmodernism, and the City », Richard T. LeGates, et Frederic Stout (dir.), *The City Reader*, Londres et New

York, Routledge, p. 199-207; Harvey, David, 2000, *Spaces of Hope*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press; et Garvin, Alexander, 2002, *The American City*, New York, McGraw-Hill.

20. Trotier, Louis, 1962-1963, « Transformations récentes de l'agglomération québécoise : fonctions, population et organisation de l'espace », *Cahiers de Géographie de Québec*, vol. 7, n° 13, p. 7-27; Clèche, Pierre, 1980, *Espace social et mobilité résidentielle. Introduction à la géographie sociale de Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval; Ritchot, Gilles, Guy Mercier, et Sophie Mascolo, 1994, L'étalement urbain comme phénomène géographique : L'exemple de Québec, *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 38, n° 105, p. 261-300; Bélanger, Claude, Guy Mercier, et Mario Bédard, 1999, « La structure urbaine de la région de Québec », Guy Mercier, Claude Bélanger, et Mario Bédard (dir.), *L'avenir municipal. Dynamiques québécoises et canadiennes*, Québec, Sylvain Harvey, p. 1-35; et Villeneuve, Paul, et Frédéric Vachon, 1999, « L'intégration territoriale de la région de Québec. Héritages et perspectives », Guy Mercier, Claude Bélanger, et Mario Bédard (dir.), *L'avenir municipal. Dynamiques québécoises et canadiennes*, Québec, Sylvain Harvey, p. 34-58.

21. Cimon, Jean, 1978, « Le ciment à l'assaut de la Vieille capitale », *Plan Canada*, vol. 18, n° 2, p. 78-97; et Fillion, Pierre, 1987, « Core Development, Neighbourhood Revitalization and Municipal Government Motivation: Twenty Years of Urban Renewal in Quebec City », *Revue canadienne des sciences politiques*, vol. 20, n° 1, p. 131-147.

22. Morisset, Lucie K., 1999, « Créer l'identité par l'image. Sémiogenèse de la ville basse de Québec », Lucie K. Morisset, Luc Noppen, et Denis Saint-Jacques (dir.), *Ville imaginaire, ville identitaire*

re. Échos de Québec, Québec, Nota Bene, p. 119-140.

23. Même si, en 1979, le gouvernement du Québec avait identifié Saint-Roch comme lieu d'accueil prioritaire pour ses institutions.

24. Hulbert, François (1994) *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie urbaine de Québec*, Montréal, Méridien; et Hangard, Sandrine, 1998, *Saint-Roch. Déclin et revitalisation démographiques et socio-économiques d'un quartier de Québec, 1951-1996*, Mémoire de maîtrise en géographie, Université de Rouen.

25. Plamondon, D., 1966, « Les pratiques urbaines d'opposition à Québec », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 4, n° 44, p. 120-129; et EZOP-Québec, 1981, *Une ville à vendre*, Laval, Albert Saint-Martin.

26. Ville de Québec, 1988, *La Grande Place*, 2 tomes; Ville de Québec, 1989, *Document complémentaire: analyse des mémoires présentés à la Ville de Québec à l'occasion de la consultation publique sur le projet de développement de la Grande Place proposé par le promoteur Citicom*; et Ville de Québec, 1989, *La Grande Place. Rapport d'évaluation du projet soumis officiellement le 23 août 1989 par Cadillac Fairview/JMB Properties Partnership, Citicom Inc., Laurent Gagnon Inc.*

27. Morisset, Lucie K., 2001, « La mémoire du paysage. Histoire de la forme urbaine d'un centre-ville : Saint-Roch, Québec », Québec, Presses de l'Université Laval; Ligogne, Alexis, 1989, « Les grands enjeux d'aujourd'hui : le projet de la Grande-Place », *ARQ La revue d'architecture*, n° 51, p. 35-37; et Lemoine, Réjean, 1995, « Québec : la Grande Place. Projet avorté des artisans de la révolution tranquille », *Inter-Art actuel*, n° 62, p. 5-8.

28. Villeneuve, Paul, 1982, « Changement social et pouvoir

municipal à Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 26, n° 68, p. 223-233.

29. Mercier, Guy et Sophie Mascolo, 1995, « La place commerciale et la mythologie de l'urbanisme contemporain : Le témoignage de la rue Saint-Joseph à Québec », Luc Noppen (dir.), *Architecture, forme urbaine et identité collective*, Québec, Septentrion, p. 53-102.

30. Quesnel, Louise, Serge Belley, et Jacques Léveillé, 1991, *Partis politiques municipaux. Une étude de sociologie électorale*, Montréal, Agence d'Arc.

31. Simard, Martin, 2000, « Développement local et identité communautaire : L'exemple du quartier Saint-Roch à Québec », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 45, n° 122, p. 167-188 ; Simard, Martin, 2001, « L'urbanisme communautaire à Québec : utopie ou réalité ? », *Organisations et territoires*, vol. 10, n° 2, p. 81-89 ; et Senneville, Annie, 1996, *Des interventions municipales pour la revitalisation de Saint-Roch. Mémoire de maîtrise*, Faculté d'architecture et d'aménagement, Université Laval.

32. Cimon, Jean, 1991, *Promoteurs et patrimoine urbain. Le cas du Vieux-Québec*, Montréal, Méridien.

33. Piché, Denise, 1991, « Le design urbain : le cas de Québec. Une manière de placer l'humain et la culture au cœur de l'aménagement ? » Annick Germain (dir.), *L'aménagement urbain. Promesses et défis*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 129-177.

34. Ville de Québec, 1993, *Place Saint-Roch. Un effet d'entraînement* ; Ligougne, Alexis, 1993, « La place Saint-Roch à Québec : Doit-on construire des places publiques ? » *ARQ La revue d'architecture*, n° 73, p. 11-22 ; Morisset, Lucie K., 1995, « Le Jardin de Saint-Roch », *ARQ La revue d'architecture*, n° 84, p. 16 ; Mercier, Guy, 1998, « Le Jardin

Saint-Roch ou la centralité perdue », Guy Mercier, et Jacques Bethemont (dir.), *La ville en quête de nature*, Québec et Lyon, Septentrion et Centre Jacques Cartier, p. 129-155 ; et Mercier, Guy, 2000, « L'usage urbain de la nature : conflit et ralliement. L'exemple du quartier Saint-Roch à Québec », Jean-Pierre Augustin, et Claude Sorbets (dir.), *Sites publics, lieux communs. Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, p. 119-136.

35. Filion, Serge, 1970, *Mail Saint-Roch, perspective économique de développement*, Ville de Québec, Service de l'urbanisme.

36. Mercier, Guy, Michel Parazelli, et Richard Morin, 1999, « La ville et le choc des imaginaires. Populations marginalisées et revitalisation urbaine », Lucie K. Morisset, Luc Noppen, et Denis Saint-Jacques (dir.), *Ville imaginaire/Ville identitaire. Échos de Québec*, Québec, Nota Bene, p. 209-227.

37. Noppen, Luc, et Lucie K. Morisset, 2000, *L'architecture de Saint-Roch : guide de promenade*, Québec, Les Publications du Québec ; et Nicole, Isabelle, 2001, *La revitalisation du quartier Saint-Roch : Analyse statistique et cartographique*, Mémoire de maîtrise en géographie, Université Laval.

38. Théroux, Pierre, 2000, « La transformation de Saint-Roch en quartier branché », *Les Affaires*, vol. 72, n° 45, p. B3 ; et Vézina, René, 2001, « La résurrection de Saint-Roch », *Revue Commerce*, vol. 102, p. 86-92.

39. Les récits urbanistiques que nous avons analysés sont tirés des documents publiés par la Ville de Québec depuis 1990 concernant la revitalisation du quartier Saint-Roch (voir la liste en bibliographie à la section *Documents officiels*). Cela inclut tous les mémoires présentés durant les audiences

publiques de 1990 sur la relance du quartier (Ville de Québec, 1991, *Recueil des mémoires déposés à la Commission sur le Plan d'action Saint-Roch, décembre 1990*, 2 volumes), et de 1998, sur le projet de démolition du mail Centre-ville (Ville de Québec, 1998, *Rebâtir la rue Saint-Joseph. Recueil des mémoires, Audiences publiques 3, 4 et 5 juin 1998*). Ces mémoires sont une excellente source pour collecter les récits urbanistiques entendus à Saint-Roch ces dernières années.

40. Ce glissement de la critique à l'autocritique apparut dès 1990 dans le document de consultation sur l'avenir de Saint-Roch que les autorités municipales ont publié peu après l'arrivée au pouvoir du Rassemblement populaire (Ville de Québec, 1990, *Un Plan d'action pour le quartier Saint-Roch: document de consultation. Un quartier renouvelé pour une capitale renforcée*).

41. Comme ce fut le cas avec la destruction en 2001 du mail Centre-ville, une galerie marchande construite au début des années soixante-dix sur l'emplacement même de la rue Saint-Joseph.

42. Cette profession de foi en faveur de la réhabilitation du bâti ancien et de la morphologie urbaine traditionnelle est particulièrement manifeste dans le programme *RevitalisAction* de 1992 (Ville de Québec, 1992, *RevitalisAction au cœur de la capitale*, 5 volumes).

43. Cette idée se dégage fortement du programme *RevitalisAction* (Ville de Québec, 1992, *RevitalisAction au cœur de la capitale*, 5 volumes) et du discours entourant la création du Jardin Saint-Roch (Ville de Québec, 1993, *Place Saint-Roch. Un effet d'entraînement*). Il reste que le nouveau règlement de zonage du quartier occupe une place centrale dans la construction de cet argument (Ville de Québec, 1994, *Quartier Saint-Roch. Proposition de zonage. Document final*).

44. Là aussi, le nouveau règlement de zonage joue un rôle clé dans l'argumentation (Ville de Québec, 1994, *Quartier Saint-Roch. Proposition de zonage. Document final*).

45. Le *Programme détaillé de rénovation, aire 10* (Ville de Québec, 1971) est très significatif à cet égard.

46. Cet argument pétrit fortement le *Règlement sur la consultation publique* adopté par la Ville de Québec en 1996, de même que sa nouvelle version en cours d'adoption (Ville de Québec, 1996, *Règlement sur la politique de consultation publique. Règlement numéro VQP-8* ; et Ville de Québec, 2002, *Projet de politique de consultation publique à la Ville de Québec*).

47. Bhérer, Laurence, 2002, *Representation, Expertise and Participatory Policies: the Case of Québec City's Neighbourhood Councils*, Montréal, INRS-Urbanisation, culture et société, coll. Culture et Ville, n° 02-07 ; Simard, Martin, et Marcel Landry, 2003, « Développement local et qualité de vie. L'expérience des conseils de quartier de Québec », *Organisations et territoires*, vol. 12, n° 1, p. 11-17.

48. Cela se dégage directement des audiences publiques tenues à propos de la démolition du Mail Centre-ville (Ville de Québec, 1998, *Rebâtir la rue Saint-Joseph. Document de consultation* ; et Ville de Québec, 1998, *Rebâtir la rue Saint-Joseph. Recueil des mémoires, Audiences publiques 3, 4 et 5 juin 1998*).

49. Ville de Québec, 1998, *Rebâtir la rue Saint-Joseph. Rapport au Comité exécutif* ; et Ville de Québec, 1998, *Rebâtir la rue Saint-Joseph. Document de consultation*.

50. Les *désinstitutionnalisés* sont des personnes qui, à la faveur de nouveaux traitements des maladies mentales, ont quitté l'institution psychiatrique après un internement plus ou moins prolongé.

Au Québec, la désinstitutionnalisation a fait l'objet d'une politique systématique ces dernières années, ce qui a permis à un grand nombre de personnes de réintégrer la société.

51. Ville de Québec, 1998, *Rebâtir la rue Saint-Joseph. Recueil des mémoires, Audiences publiques 3, 4 et 5 juin 1998*; et Ville de Québec, 1998, *Rapport des commissaires. Audiences publiques, projet « Rebâtir la rue Saint-Joseph »*.

52. Ville de Québec, 1998, *Rebâtir la rue Saint-Joseph* (Plan d'action).

53. Pour une vision plus générale de cette nouvelle donne où l'économie sociale tient peut-être un rôle ambigu, voir Parazelli, Michel, et Gilles Tardif, 1998, « Le mirage démocratique de l'économie sociale », Louise Boivin, et Mark Fortier (dir.), *L'économie sociale. L'avenir d'une illusion*, Montréal, Fides, p. 55-99.

54. Nous avons étudié cette question dans Mercier et Mascolo, *op. cit.*, de même que dans Mercier, Guy, 1998, « La personnalité des êtres géographiques : le témoignage du quartier Saint-Roch à Québec », Laurier Turgeon (dir.), *Les entre-lieux de la culture*, Québec et Paris, Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, p. 173-215.

55. Entrikin, J. Nicholas, 1997, « Lieu, culture et démocratie », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 41, n° 114, p. 349-356; Morin, Richard, 1998, « Gouvernance locale et développement économique des quartiers de Montréal », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 73, n° 2, p. 127-134; et Hamel, Pierre, Louis Maheu, et Jean-Guy Vaillancourt, 1999, *Action collective et enjeux institutionnels : l'institutionnalisation des mouvements sociaux, Recherches sociographiques*, vol. 40, n° 3, p. 417-434

Bibliographie complémentaire

Blanchet, Danielle, 1987, *Saint-Roch, un quartier en constante mutation*, Québec, Service d'urbanisme, Division du Vieux-Québec et du patrimoine, Ville de Québec.

Cassista, Martin, 1995, *Saint-Roch, réémergence d'un quartier: étude de revitalisation*, Québec, Association des gens d'affaires de Saint-Roch.

Morisset, Lucie K., 1996, *Patrimoine du quartier Saint-Roch. La mémoire du paysage*, Québec, Service de l'urbanisme de la Ville de Québec (Division du design urbain et du patrimoine).

Morisset, Lucie K., Luc Noppen, et Claude Cormier, 1996, *Patrimoine du quartier Saint-Roch. Rapport de synthèse*, Québec, Service de l'urbanisme de la Ville de Québec (Division du design urbain et du patrimoine).

Noppen, Luc, et Lucie K. Morisset (dir.), 1999, « Québec, la renaissance d'un tout autre centre-ville », Numéro thématique de ARQ. *La revue d'architecture*, n° 107.

Simard, Martin, 1999, « La question urbaine. Développement local et processus identitaires », Lucie K. Morisset, Luc Noppen, et Denis Saint-Jacques (dir.), *Ville imaginaire/ville identitaire. Échos de Québec*, Québec, Nota Bene, p. 229-252.

Smith, Neil, 1986, « Gentrification, the Frontier, and the Restructuring of Urban Space », Neil Smith, et Peter Williams (dir.), *Gentrification of the City*, Boston, Allen & Unwin, p. 15-34.

Smith, Neil, 1996, *The New Urban Frontier. Gentrification and the Revanchist City*, Londres et New York, Routledge.

Documents officiels

Communauté urbaine de Québec, 1975, *Schéma d'aménagement*, Québec, Presses de l'Université Laval, 3 volumes.

FILION, Serge, 1970, *Mail Saint-Roch, perspective économique de développement*. Ville de Québec, Service de l'urbanisme.

Gréber, Jacques, Édouard Fiset, et Roland Bédard, 1956, *Projet d'aménagement de Québec et de sa région*, Ville de Québec.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c. A-19.1.

Martin, Jean-Marie et al. 1961, *Le logement à Québec*, volume 1 : *Recommandations*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Ville de Québec.

Martin, Jean-Marie et al., 1962a, *Le logement à Québec*, volume 2 : *Caractéristiques générales de l'habitation à Québec*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Ville de Québec.

Martin, Jean-Marie et al., 1962b, *Le logement à Québec*, volume 3 : *Les conditions d'habitation et la qualité des logements*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Ville de Québec.

Martin, Jean-Marie et al., 1963, *Le logement à Québec*, volume 4 : *Prévisions*, Rapport de la Commission d'enquête sur le logement, Ville de Québec.

Vandry & Jobin et De Leeuw, Cather & Ass., 1967-1968, *Plan de circulation et de transport, région métropolitaine de Québec*, 3 volumes.

Ville de Québec, 1971, *Programme détaillé de rénovation, aire 10*, 2 tomes.

Ville de Québec, 1988, *La Grande Place*. 2 tomes.

Ville de Québec, 1989a, *Document complémentaire: analyse des mémoires présentés à la Ville de Québec à l'occasion de la consultation publique*

sur le projet de développement de la Grande Place proposé par le promoteur Citicom.

Ville de Québec, 1989b, *La Grande Place. Rapport d'évaluation du projet soumis officiellement le 23 août 1989 par Cadillac Fairview/JMB Properties Partnership, Citicom Inc., Laurent Gagnon Inc.*

Ville de Québec, 1990, *Un Plan d'action pour le quartier Saint-Roch: document de consultation. Un quartier renouvelé pour une capitale renforcée.*

Ville de Québec, 1991a, *Recueil des mémoires déposés à la Commission sur le Plan d'action Saint-Roch, décembre 1990*, 2 volumes.

Ville de Québec, 1991b, *Le quartier Saint-Roch: une priorité aujourd'hui. Rapport de la Commission consultative sur le Plan d'action.*

Ville de Québec, 1992, *Revitalisation au cœur de la capitale*, 5 volumes.

Ville de Québec, 1993, *Place Saint-Roch. Un effet d'entraînement.*

Ville de Québec, 1994, *Quartier Saint-Roch. Proposition de zonage. Document final.*

Ville de Québec, 1996, *Règlement sur la politique de consultation publique. Règlement numéro VQP-8.*

Ville de Québec, 1998a, *Rebâtir la rue Saint-Joseph. Rapport au Comité exécutif.*

Ville de Québec, 1998b, *Rebâtir la rue Saint-Joseph. Document de consultation.*

Ville de Québec, 1998c, *Rebâtir la rue Saint-Joseph. Recueil des mémoires, Audiences publiques 3, 4 et 5 juin 1998.*

Ville de Québec, 1998d, *Rapport des commissaires. Audiences publiques, projet « Rebâtir la rue Saint-Joseph »*.

Ville de Québec, 1998e, *Rebâtir la rue Saint-Joseph* (Plan d'action).

Ville de Québec, 2002, *Projet de politique de consultation publique à la Ville de Québec.*